

Foire aux puces du 1^{er} février 2026 au Kelenn à Carantec

Je soussigné(e)

Nom

Prénom

Adresse

Code postal & Ville

Téléphone portable

Email

.....@.....

N° carte d'identité

délivrée par, le/...../.....

Immatriculation du véhicule

Déclare sur l'honneur:

- De ne pas être commerçant(e),
- De ne vendre que des objets personnels et usagés (article R321-9 du Code Pénal)
- De non participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (article R321-9 du Code Pénal).

Les réservations et paiements se font chez Mme Conseil valérie , 1 hameau du quinquis 29600 ste sève.

Règlement par espèces ou par chèque à l'ordre de « TCHB» à joindre obligatoirement avec ce bulletin.

Je réserve mètres et je joins mon règlement de Euros (3,5 e le mètre linéaire)

Fait à, le /.... / 20..... Signature

Brocante du 1^{er} février 2026

Réponse avant le 15 janvier 2026 si possible

REGLEMENT Article 1 - Lieu de la brocante : Le kelenn à Carantec

Article 2 -Jour & heures de la brocante: de 9h à 17h .

Article 3 - Produits dont la vente est interdite : créations , produits neufs .

Article 4 - Accessibilité à la brocante : parking disponible à proximité

Article 5 -Conditions d'attribution des emplacements : les emplacements sont décidés par l'organisation , les demandes particulières seront possibles en fonction des disponibilités d'emplacement et selon l'ordre de réception du bulletin et du règlement.

Article 6 - Prix et modalités de paiement : par chèque ou liquide

Article 7 - Conditions d'occupation et de libération des emplacements ,les exposants doivent rester jusqu'à 16h30.